

# **Prévention du tabagisme en école et en entreprise**

# Introduction



25% de fumeurs au sein de la population .

300.000 personnes souffrent de maladies liées au tabagisme.

40 Belges meurent chaque jour des conséquences du tabagisme.

Le tabac est la première cause évitable de cancer.

Le tabagisme a des répercussions sur la santé des travailleurs, il augmente l'absentéisme au travail, et il diminue la productivité.

On sait que 4 adultes sur 5 ont commencé à fumer entre 14 et 25 ans.

1 sur 5 avant 15 ans

# Prévention en milieu scolaire

- Nouvelle législation sur le tabac de 01/2025 qui vient remplacer la loi de 12/2009 est d'application depuis le 01/04/2025.
- Cette loi interdit de fumer dans un rayon de 10m autour de tous les accès aux écoles de la maternelle à l' enseignement supérieur.
- Cette Loi intègre tous les produits du tabac et donc les cigarettes électroniques.

# Objectifs de la loi

- Née d'une stratégie interfédérale lancée en 2022 pour une génération sans tabac.
- Vise en particuliers les jeunes.
- Se fixe pour objectif de réduire à 6% le nombre de consommateurs quotidien de tabac dans le groupe d'âge 15-25ans d'ici 2028.
- Vise à ce que les jeunes nés à partir de 2019 ne deviennent jamais fumeurs.
- vise à réduire drastiquement la consommation de tabac d'ici 2040.
- vise à dénормaliser le comportement tabagique.(Voir fumer incite à fumer)
- Protéger les non-fumeurs et les plus vulnérables de la fumée du tabac.

# Actions de prévention

- Un projet pilote initié dans les écoles secondaires en fédération Wallonie Bruxelles depuis 2018-2019.
- Proposé aux écoles qui souhaitent agir sur la thématique des assuétudes au niveau préventif et/ou thérapeutique.
- Va intégrer d'autres produits tels que le (protoxyde d'azote, la kétamine...), le tabac étant une porte d'entrée plus banale.
- Nécessitait une refonte et n'a pas été reconduit pour l'année 2024/2025.

# Services en qui peuvent aider à mener à bien un projet de prévention du tabagisme à l' école



- -PMS (centre psycho médico sociaux)
- -PSE (services de promotion de la santé)
- -CLPS (centres locaux de promotion de la santé)
- -CBPS (centre bruxellois de promotion de la santé)

# Organismes qui peuvent organiser des animations pour les équipes pédagogiques ou les élèves.

- **FARES** (service de prévention et de gestion du tabagisme) FWB
- **-Infor-drogues** (service d'information, de formation, d'aide et d'accompagnement et de prévention des assuétudes) FWB
- **-Prospective jeunesse** (Service d'information, de formation, d'aide, d'accompagnement et de prévention des assuétudes) FWB
- **-Trempline** (service d'information, de formation, d'aide, d'accompagnement et de prévention des assuétudes) FWB
- **-Réseaux et services d'aide et de soins spécialisés** de proximité. Wallonie
- **-Le pélican** (service de formation, d'accompagnement et de prévention en matière de toxicomanie). Bruxelles
- **-Modus vivendi** (service d'information, d'accompagnement et de prévention en matière de drogues. Bruxelles
- **-Univers santé** (service de promotion de la santé en milieu jeune et étudiants. Bruxelles et Brabant flamand.
- **-Centre ALFA** (service de santé mentale spécialisé dans le traitement, la prévention et la réduction des risques en matière d'assuétudes) région liégeoise.

# Aborder la question du tabac avec les adolescents

- Ne pas avoir pour objectif unique l'arrêt de la consommation.
- Instaurer un climat de confiance.
- Accueillir les questionnements.
- Susciter la réflexion.
- Aborder le développement de compétences psycho sociales fortes qui agissent comme protection envers les comportements à risques:  
**(confiance en soi, maîtrise de soi, capacité à s'affirmer, à prendre des décisions constructives, capacités à comprendre et gérer son stress, à réguler ses émotions, à communiquer de manière constructive, à développer des relations, à résoudre ses difficultés...)**
- 



dreamstime.com

ID 92635864 © Microvector

# Campagne « sans filtre »

- Campagne digitale de sensibilisation aux nouveaux produits du tabac.
- Campagne par et pour les jeunes.
- S'adresse aux jeunes de 11 à 24 ans.
- Réseau de jeunes ambassadeurs en Wallonie.
- Présence dans écoles, universités, maisons des jeunes, mouvements de jeunesse...
- Porte-paroles auprès de leurs pairs.
- Sur tik tok, instagram et un site internet.



# Prévention du tabac en entreprises

- Depuis 12/2009 il est interdit de fumer au travail.
- Tous les travailleurs ont le droit de bénéficier d'un air sans fumée de tabac.
- L'employeur peut autoriser les fumeurs à faire usage d'un fumoir .
- Le comité doit émettre un avis préalable sur un règlement d'accès au fumoir pendant les heures de travail.
- Tout élément qui incite à fumer ou à croire que fumer est autorisé, est interdit dans les espaces de travail.

# Qui et comment

- La prévention est assurée par les services pour la prévention et la protection au travail.
- Pour les petites entreprises qui n'ont pas ce service en interne, il est possible de faire appel à des sociétés indépendantes.
- Les entreprises peuvent faire appel aux divers organismes cité précédemment pour les écoles ou à des tabacologues indépendants.
- Les accompagnements collectifs sont plus efficaces que les suivis individuels.

# En pratique



- L'accompagnement se fait idéalement à raison de plusieurs séances (8 souvent) et si possible sur une durée d'un an (Individuel ou en groupe).
- Les groupes sont d'environ 8 personnes maximum pour privilégier les interactions.
- La première séance d'information est ouverte à tous puisqu' elle peut concerner même les non-fumeurs.
- les résultats dépendent de la capacité du tabacologue à créer une bonne dynamique de groupe, et de la motivation et de la ténacité de chacun.
- L'accompagnement donne de meilleurs résultats que les tentatives autonomes.
- Un travailleur sur trois réussirait durablement à arrêter de fumer suite à un suivi en entreprise.
- 95% de ceux qui tentent le sevrage sans accompagnement d'un professionnel rechutent dans l'année.
- Il est important que le travailleur se sente libre d'adhérer ou non à la proposition d'accompagnement au sevrage et qu'il n'y ait pas de pression de l' employeur.

Merci